

Désherbant allées-terrasses - CLAIRDAP3000 - 3167770213423

Référence : FDS_822_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 18/04/2016

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Désherbant allées-terrasses - CLAIRDAP3000 - 3167770213423

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, irritation, Catégorie 2 : H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Désherbant allées-terrasses - CLAIRDAP3000 - 3167770213423

Référence : FDS_822_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 18/04/2016

	P102 Tenir hors de portée des enfants.
	P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
	P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
	P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	P501 Eliminer le contenu / récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé.
Phrases complémentaires	EUH208 Contient 1,2 benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible.

Dés herbant allées-terrasses - CLAIRDAP3000 - 3167770213423

Référence : FDS_822_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 18/04/2016

RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Acide nonanoïque	112-05-0 203-931-2 607-197-00-8 01-2119529247-37	Eye Irrit.2; H319 Skin Irrit.2; H315 Aquatic Chronic 3 ; H412	<= 3,1
1,2-benzisothiazol- 3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9	Acute Tox.4; H302 Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1; H317 Aquatic Acute1; H400	<= 0,05

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
En cas d'inhalation	: Repos, air frais, secours médical.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux	: Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Aucune information disponible.
-----------	----------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

Désherbant allées-terrasses - CLAIRDAP3000 - 3167770213423

Référence : FDS_822_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 18/04/2016

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau pulvérisée
Poudre sèche
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Jet d'eau

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un respirateur à air comprimé équipé d'un masque intégral. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une aération suffisante. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Lunettes de sécurité. Gants de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7. Protection individuelle: voir paragraphe 8. Evacuation: voir paragraphe 13.

Désherbant allées-terrasses - CLAIRDAP3000 - 3167770213423

Référence : FDS_822_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 18/04/2016

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker à l'abri du gel. Conserver dans un endroit frais. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Température : 2 - 25 °C. Durée : 2 ans.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Donnée non disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Éviter l'inhalation des vapeurs.

Protection des mains : Gants de protection conformes à EN 374. Standard : Le choix approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera d'un fabricant à un autre, car le produit est une préparation de plusieurs substances. La résistance de la matière du gant ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

: Caoutchouc butyle. Épaisseur du gant : 0,7 mm.

: Chloroprène. Épaisseur du gant : 0,5 mm.

: PVC. Épaisseur du gant : 0,7 mm.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de

Désherbant allées-terrasses - CLAIRDAP3000 - 3167770213423

Référence : FDS_822_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 18/04/2016

protection totale) (EN 166)

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide
Couleur	: blanc laiteux
Odeur	: caractéristique
pH	: 4,47, 20 °C 4,12, Concentration: 10,00 g/l, 20 °C
Point/intervalle de fusion	: <= 0 °C
Point/intervalle d'ébullition	: env.100 °C
Point d'éclair	: >>100 °C
Taux d'évaporation	: Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de vapeur	: 0,000061 hPa, OCDE ligne directrice 104. Les valeurs indiquées se rapportent à la matière active.
Densité relative	: 0,9958
Hydrosolubilité	: 0,8 g/l, 20 °C, pH: 5,0, OCDE ligne directrice 105, Les valeurs indiquées se rapportent à la matière active. Emulsionnable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Log Pow: 3,89, 20 °C, pH: 2,38, coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode HPLC, Les valeurs indiquées se rapportent à la matière active.
Température d'auto-inflammabilité	: 430 °C
Décomposition thermique	: > 400 °C
Viscosité, dynamique	: 2,4 mPa.s
Propriétés explosives	: Non explosif, EEC A.14
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Désherbant allées-terrasses - CLAIRDAP3000 - 3167770213423

Référence : FDS_822_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 18/04/2016

9.2 Autres informations

Tension superficielle : 27,01 mN/m, 20 °C
27,42 mN/m, 40 °C

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réaction exothermique avec les acides.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas de produits à éviter connus.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral : >2.000 mg/kg, Rat, Ligne directrice 423 de l'OCDE, Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 : >5,1 mg/l, Rat, Toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal : >2.000 mg/kg, Rat, Ligne directrice 402 de l'OCDE, L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lapin, Résultat : non irritant, Irritation dermique aiguë/corrosion. Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Désherbant allées-terrasses - CLAIRDAP3000 - 3167770213423

Référence : FDS_822_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 18/04/2016

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lapin, Résultat : Irritation des yeux, OCDE ligne directrice 405, L'information fournie est basée sur les données (calculées) de substances similaires.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Cochon d'Inde, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. OCDE ligne directrice 406, L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Evaluation	: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons	: CL50: 86,8 mg/l, 96 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), semi-statique, OCDE ligne directrice 203. Le produit est une solution aqueuse diluée du mélange A à < 25%. Le tableau ci-dessus montre les résultats obtenus (mélange A).
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50: 141 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie), semi-statique, OCDE Ligne directrice 202. Le produit est une solution aqueuse diluée du mélange A < 25%. Le tableau ci-dessus montre les résultats obtenus (mélange A).
Toxicité pour les algues	: CI50: 40,1 mg/l, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Algue, test d'inhibition de la croissance. Le produit est une solution aqueuse diluée du mélange A < 25%. Le tableau ci-dessus montre les résultats obtenus (mélange A).

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one :

Toxicité pour les poissons	: CL50 : = 2,18 mg/l, 96 h, Salmo trutta (truite commune)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 : = 2,18 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie)
Toxicité pour les algues	: CE50r : = 0,11 mg/l, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	: 94 %, Résultat: Facilement biodégradable. Durée d'exposition: 28 jr, OCDE Ligne directrice 301
------------------	---

Désherbant allées-terrasses - CLAIRDAP3000 - 3167770213423

Référence : FDS_822_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 18/04/2016

12.3 Potentiel de bioaccumulation

On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation ($\log Pow \leq 4$).

12.4 Mobilité dans le sol

Une contamination des eaux souterraines est peu probable.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Emballages contaminés	: Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement l'emballage. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

Désherbant allées-terrasses - CLAIRDAP3000 - 3167770213423

Référence : FDS_822_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 18/04/2016

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Marchandises non-dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies			
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
14.4 Groupe d'emballage			
14.5 Dangers pour l'environnement			
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC			
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC			

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

ICPE : Non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

Désherbant allées-terrasses - CLAIRDAP3000 - 3167770213423

Référence : FDS_822_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 18/04/2016

RUBRIQUE 16. Autres informations

Nom homologué : HERBISTOP SPRAY
AMM n° 2160115

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.